# Le peuple valdôtain

1 • **L'Union Valdôtaine,** Mouvement politique qui se rattache aux principes du Fédéralisme global, a comme finalité d'assurer l'épanouissement du caractère ethnique et linguistique du peuple valdôtain ; d'en servir les intérêts culturels, politiques, sociaux et économiques ; de favoriser la coopération entre les communautés ethniques. **2 • L'Union Valdôtaine** s'engage à réaliser la souveraineté politique du Val d'Aoste par les voies démocratiques afin de seconder l'aspiration du peuple à l'autogouvernement dans le cadre d'une Europe unie des Peuples.

**19 AVRIL 2007** • 0,40 euros • Poste Italiane S.p.A. - Spedizione in A.P. D.L. 353/2003 (conv. in L. 27/02/2004 n° 46) art. 1 comma 1 DCB - AOSTE • LIV année • N. 18002 **16**

www.unionvaldotaine.org
www.lepeuplevaldotain.it


EDITORIAL

## *Lois électorales, un climat de respect réciproque*

**Guido Cesal**

J'écris ces mots sans connaître encore le résultat définitif de ce long et fatigant marathon qui a engagé, ces deux derniers mois, une bonne partie des forces politiques qui composent l'actuel Conseil de la Vallée. Je me réfère aux lois électorales qui découlent de l'art. 15 de notre Statut d'Autonomie. Après avoir reçu l'avis favorable, à large majorité, au sein de la première Commission, elles seront discutées par notre organe législatif au moment de la sortie de ce numéro du Peuple Valdôtain. J'éviterai donc de faire des analyses politiques prématurées et incomplètes et me limiterai à quelques petites considérations d'ordre personnel. Quand un groupe de « volenterosi », adjectif dont nous avons immédiatement été qualifiés, a décidé d'affronter ce problème, les positions de départ étaient bien différentes, souvent opposées à celles d'aujourd'hui et l'espoir de pouvoir déterminer une issue positive n'avait pas de grandes possibilités de voir le jour. Les philosophies représentées étaient des plus variées, même à l'intérieur d'un même regroupement politique. La confrontation initiale a fait surgir, tout de même, dès le premier jour, un sentiment et un climat de respect réciproque. Et le respect réciproque est devenu l'élément essentiel et fondamental de toutes les étapes successives. Des sujets politiques, de culture, de formation, d'expérience, de provenances différentes, dans une ambiance difficile, ont essayé de se confronter sans aucune envie de prévarication des uns sur les autres et sans aucune nécessité de montrer leurs muscles pour s'imposer.

Les moments de tension et d'opposition se sont estompés facilement et les difficultés ont été rapidement dépassées. Personne ne s'est jamais soustrait au débat ou n'a refusé la confrontation, et les travaux ont pu continuer et franchir des obstacles qui paraissaient à première vue inabordables. Il a fallu de la bonne volonté de la part de tous et d'une certaine ouverture pour se comprendre. A la fin de ce parcours, nous avons produit un résultat qui n'est pas parfait mais que j'estime pouvoir être considéré comme une bonne synthèse d'un ensemble de philosophies politiques variées, souvent antithétiques.

A la lumière de cette expérience et ayant pris acte du bon résultat acquis, je ne peux que considérer cette méthode du respect réciproque et de la confrontation comme la plus adaptée pour écrire et définir le nouvel ensemble de règles institutionnelles de cette communauté. Ce moment demande que l'on s'engage sans préjugés et sans arrière-pensées en essayant de comprendre les points de vue d'autrui pour arriver à la composition d'un tableau final où chacun peut se sentir représenté. Personne ne doit se renier soi-même. Au contraire, chacun doit rester ce qu'il est, pour se confronter, pour se disputer si cela est nécessaire, mais il faut se rassembler pour apporter des solutions aux grands thèmes et aborder les problèmes qui touchent nos communautés. Le respect des autres et des idées différentes reste une caractéristique indispensable dans l'arène politique. La force, l'arrogance et l'incapacité de se confronter représentent la plus évidente démonstration de sa propre faiblesse. Essayons de démontrer encore une fois que nous sommes forts, que nous avons les capacités, les intelligences, les ressources humaines pour participer à tout débat, à toute confrontation en n'employant que la force de nos valeurs et de nos idées.

## INDEX


Les activités du Conseil de la Vallée
PAGE 4

Nouvelles de la Commune d'Aoste
PAGE 6


# La Vallée d'Aoste entre dans l'ère du numérique

**Le passage au numérique terrestre** a été réalisé : dans la nuit du 15 au 16 avril dernier, la diffusion des chaînes télévisées Raidue, Retequattro et La7 est visible seulement avec un décodeur numérique. L'assesseur au Budget, aux Finances, à la Programmation et aux Participations régionales Aurelio Marguerettaz et l'assesseur au Territoire, à l'Environnement et aux Travaux publics, Alberto Cerise, ont présenté le *« switch off »*, vendredi 13 avril dernier, à Rome, avec le ministre des Télécommunications Paolo Gentiloni, au cours d'une conférence de presse, et le lundi 16 avril dernier lors d'une rencontre au siège de l'INVA, à Aoste.

*« Être les pionniers de cette expérience du numérique terrestre n'a pas été facile* – a déclaré le ministre Gentiloni –. *Pour cette raison, je voudrais remercier particulièrement la Région autonome Vallée d'Aoste qui a inauguré ce parcours. Un parcours qui permettra non seulement d'adhérer à de nouvelles technologies mais également d'élargir l'offre de nouvelles chaînes télévisées. »*

*« Avec l'expérience du numérique terrestre* – a déclaré l'assesseur Marguerettaz – *nous avons voulu apporter à la Vallée d'Aoste un élément innovant mais aussi démocratique, dans une optique d'égalité des chances par l'accès aux nouvelles technologies. Il s'agit sans doute d'une opération très complexe et ambitieuse qui a pu être réalisée grâce surtout à la synergie entre les différents acteurs concernés, même si pour certains, la polémique et la spéculation politique, ont prévalu. Je suis convaincu que le passage au numérique terrestre offrira un plus à la population. Je dois donc remercier tous les acteurs impliqués dans ce projet dont la détermination et la disponibilité ont été indispensables:*

SUITE PAGE 2

# Entrevue avec l'Assesseur Isabellon

**Le Gouvernement régional a récemment approuvé le plan de développement rural : 174 millions, cela représente un investissement important…**

*Le chiffre est encore approximatif: le Gouvernement a approuvé une ébauche du plan de développement régional, qui suit l'approbation du plan stratégique national, auquel nous avons participé avec la collaboration des Commissions des politiques agricoles.*

*La procédure prévoit maintenant un premier passage au Ministère italien, qui à son tour soumettra le projet à la Commission Européenne, pour l'examen final: ce dernier passage sera donc élaboré avec la collaboration de nos bureaux qui seront à la disposition de la Commission pour des éclaircissements et des corrections éventuelles.*

**En tout cas, les financements proviennent de plusieurs côtés, comme sont-ils répartis ?**

*La dotation globale, en faveur de la Vallée d'Aoste prévue par cette ébauche est de 174 millions, ainsi répartis: 45 millions d'euros provenant de l'Union Européenne, environ 62 millions provenant de l'Etat italien et 68 millions d'euros de la Région.*

**Quand le plan sera-t-il approuvé par la Commission européenne ?**

**Et à quel moment sera-t-il en vigueur ?**

*Nous prévoyons que ce plan sera approuvé pour la fin de l'été, et nous espérons obtenir le feu vert aussi pour tous les autres projets régionaux qui sont en cours d'approbation. Ensuite, nous aurons la prédisposition de toutes les délibérations concernant l'application du plan, en suivant les mêmes démarches que pour le précédant plan 2000-2006: voilà les véritables instruments qui permettront donc de concrétiser le projet sur le territoire. Jusqu'à présent, c'est-à-dire environ jusqu'à la fin de l'année, le vieux plan de développement rural reste en vigueur. En même temps, nous sommes en train d'élaborer parallèlement, au niveau régional, une loi de référence, plus ample, qui passera à l'examen du Conseil et qui servira à coordonner le plan de développement rural avec les autres domaines gérés par l'Assessorat.*

**Comment le plan est-il structuré ?**

*Le projet prévoit 19 mesures en faveur des secteurs concernant l'agriculture et le domaine rural en vallée d'Aoste, répartis sur quatre axes d'interventions, qui suivent la réglementation et les standards fixés par la Communauté Européenne: la compétitivité environnementale, l'espace rural, la diversification et la*

SUITE PAGE 2

## L'INFO

**85%**

de la population
en Vallée d'Aoste
a la possibilité d'accéder
à la télévision
numérique terrestre

Aperçu des décisions du Gouvernement régional

# Séance du samedi 11 avril 2007

**PRÉSIDENCE DE LA RÉGION**
L'Exécutif a décidé d'acheter six cent exemplaires du livre « Les montagnes des papes - Vallée d'Aoste » publié par la maison d'édition polonaise Wydawnictwo Michalineum et a engagé la somme de 10 800 euros à ce titre. Le plan triennal d'actions positives 2007/2009 en matière d'égalité des chances, destiné à améliorer le bien être organisationnel de l'Administration, a été approuvé.

**ÉDUCATION ET CULTURE**
Le Gouvernement a approuvé l'organisation, le 23 avril prochain au Palais des sports de Pont-Saint-Martin, d'un congrès interrégional sur les changements relatifs au nouvel examen d'État qui entrera vigueur au cours de l'année scolaire 2006/2007 dans les écoles publiques et agréées. L'Exécutif a donné son feu vert à l'organisation de la IX[e] semaine de la culture qui se déroulera du 12 au 20 mai 2007 et a débloqué une enveloppe de 62 000 euros à cet effet.

**AGRICULTURE ET RESSOURCES NATURELLES**
Dans le cadre du Plan de développement rural 2000/2006, l'Exécutif a accordé des aides d'un montant global de 632 115 euros à dix consortiums d'amélioration foncière.

**TERRITOIRE, ENVIRONNEMENT ET OUVRAGES PUBLICS**
Le Gouvernement a approuvé les travaux sur les infrastructures soumis aux obligations afférentes aux zones inconstructibles pour cause de terrains ébouleux situées dans les communes d'Ayas, de Nus et de Perloz.

**TOURISME, SPORTS, COMMERCE ET TRANSPORTS**
L'Exécutif a approuvé la présentation de l'offre touristique valdôtaine réalisée dans le cadre de l'émission de télévision Els Matins diffusée sur la chaîne catalane TV3 et a débloqué à ce titre une enveloppe de 2 500 euros. Une aide forfaitaire de 1 500 euros a été octroyée au club de ski Chamolé pour l'organisation d'une compétition régionale de ski Fis junior de slalom géant qui s'est déroulée à Pila le 20 janvier dernier. Enfin, le Gouvernement a fixé le montant maximum des financements accordés à trois entreprises commerciales suite aux demandes présentées par ces dernières, aux termes de la loi régionale n° 19/2001, selon la procédure d'instruction d'évaluation.

**SANTÉ, BIEN-ÊTRE ET POLITIQUES SOCIALES**
Dans le cadre de l'organisation des « Journées de prévention de l'alcoolisme », prévues à Pont-Saint-Martin et à Aoste, respectivement le 21 et le 28 avril prochain, le Gouvernement a décidé d'octroyer une aide de 196,80 euros en faveur de l'Association régionale des Clubs des alcooliques en traitement. Conformément à la loi régionale n° 80/1990, l'Exécutif a accordé une subvention de 48 721 euros à la Commune de Sarre au titre de la couverture des dépenses relatives à la mise aux normes de l'installation électrique du bâtiment utilisé comme structure sociale d'assistance et d'hébergement pour personnes âgées.

## NOUVELLES EN BREF

### *Bourses d'études et d'allocations au logement pour l'année académique 2006/2007*

L'Assessorat de l'Éducation et de la Culture informe qu'un nouveau concours est ouvert, pour l'année académique 2006/2007, pour l'attribution de bourses d'études et d'allocations au logement aux étudiants valdôtains inscrits à des cours universitaires hors de la Vallée d'Aoste ainsi qu'aux étudiants inscrits aux cours de l'Université de la Vallée Aoste ou de la Troisième Faculté d'ingénierie de l'Information du «Politecnico» de Turin située, à Aoste.
Les avis de concours et les formulaires sont disponibles sur le site Internet www.regione.vda.it. Les personnes intéressées doivent présenter leur demande on line et la déposer également au Bureau des bourses d'études de la Direction des politiques de l'Education de l'Assessorat de l'Éducation et de la Culture, 250, rue Saint-Martin-de-Corléans, à Aoste, avant le vendredi 11 mai prochain, 12h, sous peine d'exclusion. Les étudiants dont les indicateurs ISEEU/ISPEU dépassaient les plafonds fixés par le précédent avis, ainsi que ceux dont les indicateurs rentraient dans les limites fixées et qui, à l'issue de l'examen de leur dossier, pourraient éventuellement bénéficier d'une intégration, peuvent présenter à nouveau leur demande pour l'année académique 2006/2007.
Pour tout renseignement, s'adresser au bureau compétent, tél.: 0165/275897-275856-275857.

### *Route de la Vallée d'Ayas*

La Présidence de la Région communique que, pour permettre des travaux de réalisation de traversée d'une canalisation dans le sous-sol, a été établie, par arrêté préfectoral, l'institution d'un sens unique alterné, réglé par un feu rouge, dans la commune de Challand-Saint-Anselme, sur la Route régionale n° 45 de la Vallée d'Ayas.
La limitation au trafic restera en vigueur, de 7h30 à 18h30, jusqu'au 31 mai prochain, fêtes et veilles des jours de fête exclus.

## SUITES DE LA PAGE 1

### Entrevue avec l'Assesseur Isabellon

*qualité de la vie. Cela signifie que nous devons être particulièrement attentifs sur plusieurs niveaux, à commencer par les entreprises agricoles et les collectivités locales, en passant par les Communes et les Consortiums de développement foncier.*

**Les Consortiums sont donc une partie très importante du système administratif…**
*Sans aucun doute, ils représentent un véritable lien entre l'Administration et le territoire: ils sont, au total, 180 dans toute la Vallée d'Aoste et sont réglementés par une loi, la loi n°3 de 2001, qui prévoit une rationalisation de leur présence afin de distribuer le travail d'une façon équilibrée. L'objectif final est de pouvoir disposer d'un consortium pour chaque Commune, dans une optique de collaboration et de programmation globale.*

**Dernière question M. Isabellon, nous sommes en train d'entrer dans la dernière année de cette législature: quels sont les programmes et les activités prévus pour cette période?**
*En premier lieu, nous sommes en train de terminer tous les travaux concernant le plan prévu pour 2000-2006, et en particulier, en ce qui concerne l'activité des consortiums, en recueillant leurs instances et leurs priorités afin de pouvoir commencer la nouvelle programmation pour la période successive.*
*Un autre objectif très important est celui de faire travailler toujours plus étroitement les deux départements de l'Assessorat, c'est-à-dire le Département des Ressources Naturelles et celui de l'Agriculture, afin d'obtenir un réseau de travail d'un commun accord entre l'Administration régionale, les Communes et les Consortiums fonciers.*

### La Vallée d'Aoste entre dans l'ère du numérique

*le Ministère des Télécommunications, la Région du Val d'Aoste, la Rai de notre Région, les télévisions locales, le «Consorzio Valle d'Aosta digitale», les associations des consommateurs, les entrepreneurs et le bénévolat.*
*Je tiens à souligner que, malgré plusieurs renvois, nous nous sommes insérés dans un cheminement qui était, tout au début, très difficile et qui à présent a abouti, nous avons donc fait ce que nous avions promis aux citoyens.*
*Les Valdôtains, pourront donc jouir gratuitement de la programmation quotidienne des quatre autres chaînes».* Des commentaires positifs ont été exprimés aussi par le Président de la Région Luciano Caveri qui a manifesté sa satisfaction*: «pour l'efficacité avec laquelle s'est produit le passage du système analogique à celui du TNT, qui place notre région alpine à l'avant-garde sur le plan de l'innovation technologique. Les usagers valdôtains pourront ainsi accéder à un plus grand nombre de chaînes, en plus de celles francophones et allemandes et, grâce à l'interactivité, nous aurons aussi la possibilité de créer un lien entre l'Administration régionale et les citoyens».*

TOUSCO srl
Produzione
Commercializzazione
Qualità
Convenienza
*Produzione tubi e raccordi in PVC e PE*

• edilizia
• acquedotti
• irrigazione
• fognature
• impianti industriali
I tubi sono a norma UNI e marchio I.I.P.
*Stabilimento, e vendita ingrosso e* ***privato***
zona industriale
11020 **DONNAS** Aosta
☎ **0125 80 65 01 R.A.**
FAX 0125 80 51 18
*Punto vendita*
via Baio, 10
10013 **BORGOFRANCO D'IVREA** Torino
☎ **0125 75 12 46**

## Avis aux destinataires

Conformément aux dispositions de la loi n° 196 du 30 juin 2003, nous vous informons que les coordonnées de ceux qui reçoivent chez eux le « Le Peuple Valdôtain » apparaissent dans la liste des adresses de l'Union Valdôtaine.
Le titulaire du traitement est le Mouvement politique Union Valdôtaine, 29, av. des Maquisards - 11100 Aoste.
Nous vous informons également qu'aux termes de l'article 7 dudit décret il vous est possible de demander à tout moment la modification, la mise à jour où l'effacement des données vous concernant, en écrivant simplement à

**Union Valdôtaine**
**29, Av. des Maquisards**
**11100 Aoste.**

**Le peuple valdôtain**

Hebdomadaire de l'U.V. et du groupe de l'U.V. au Conseil régional

**Editeur**
« Nouvelle Editrice Le Peuple » S.r.l.
27, 29 Av. des Maquisards
Aoste - Tél. 0165.235191
Fax 0165.364289
e-mail : nouvelleditrice@tin.it
redaction@lepeuplevaldotain.com

*Directeur responsable*
**Massimiliano RICCIO**

*Directeur adjoint*
**Lucien CAVERI**

*Coordination politique*
**Guido CESAL**

**La page 4 est coordonnée par le Groupe U.V. du Conseil de la Vallée**

Enr. trib. d'Aoste n. 2 du 24-5-1954

Imprimerie « Arti Grafiche DUC »
16, Grand-Chemin Saint-Christophe
Tél. 0165.23 68 88 Fax 0165.36 0014

CCP 11739117

**IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ**

PUBLICITÉ s'adresser à
**MUSUMECI SPA**
97, loc. Amérique
11020 Quart
Tél. 0165.76.12.06 - Fax 0165.76.11.12

**ABONNEMENTS:**
€ 25 Italie – € 30 Etranger

**TARIFFE INSERZIONE**
**TARIFFE A MODULO**

CLIENTI LOCALI
• Commerciali : € 21,00 al modulo
• Occasionali : € 26,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 31,00 al modulo

CLIENTI NAZIONALI
• Commerciali : € 26,00 al modulo
• Occasionali : € 36,00 al modulo
• Finanziari, legali : € 41,00 al modulo

**SCONTI PER INSERZIONI CONTINUATIVE**

**Questo periodico è iscritto all'Unione Stampa Periodica Italiana**

Cogne e il suo cuore musicale

# Lou Tintamaro

## Canti e balli ai piedi del Gran Paradiso

**Franco Cavalet Giorsa**

**Le premier demi-siècle de vie** du fameux groupe folklorique de Cogne sera célébré, tout au long de 2007, par plusieurs manifestations. Le mois de janvier a ouvert l'année avec la présentation du volume "*Cogne e il suo cuore musicale - LOU TINTAMARO - Canti e balli ai piedi del Gran Paradiso*", le 1er février il y a eu la fête patronale de Saint-Ours et le onze mars s'est déroulée la première "Olimpiade Invernale Folklocorale". Et les prochains rendez-vous? La participation à la 57e Assemblée régionale de chant choral est assurée (28 mai-3 juin), ensuite, il y aura la fête de la Saint Jean avec ses feux le 24 juin à Valnontey, suivie par une soirée folklorique (12 août à Cogne) et une rencontre commémorative à l'occasion du cinquantenaire, avec la présentation du nouveau CD, le 22 septembre. Pour terminer, le traditionnel voyage d'agrément (25-28 octobre). Durant ces cinquante ans, la passion et l'enthousiasme n'ont jamais abandonné "Lou Tintamaro" et pour les Cogneins, leur groupe folklorique est l'une des expressions les plus immédiates du sentiment d'appartenance à la communauté locale: en chantant on exprime la joie de vivre, on manifeste le plaisir et l'envie de partager un moment de complicité, de jovialité, de solidarité...J'ai eu l'occasion de feuilleter le volume. Il s'agit d'un livre issu du désir d'approfondir la connaissance des racines du groupe, né en 1957, mais qui existait déjà auparavant sous le nom de "Lou Costume". "*Cogne e il suo cuore musicale - LOU TINTAMARO - Canti e balli ai piedi del Gran Paradiso*" (achevé d'imprimer en décembre 2006 par Le Grafiche Valle d'Aosta de Verrès; 208 pages plus un DVD avec 1400 photos environ; au prix de 30 euros) a été réalisé par les soins de Mme Patrizia Guichardaz, aidée par de nombreux et précieux collaborateurs. Le livre débute en présentant les particularismes liés à la communauté de Cogne: le parler local, l'architecture rurale, les us et les coutumes. L'auteur nous invite à réfléchir sur l'importance de réussir à accueillir et à accepter la modernité sans pour autant renier le passé et tout ce qu'il a représenté et qu'il représente encore. À ce propos, c'est emblématique le choix de "Lou Tintamaro" de se présenter au public en costume typique: l'habillement rappelle l'ancien vêtement qui était utilisé tous les jours pendant les activités quotidiennes.
Le chapitre consacré à l'histoire du groupe est très bien documenté: si pendant les années Trente "Lou Costume" égayait les Cogneins, en proposant les chants du répertoire local, l'année 1957 célèbra la création de cette nouvelle formation, tout au début appelée "Les Teintamares" et, en 1975, à titre définitif, "Lou Tintamaro", mot qui implique le fait de faire « du bruit, du tapage », et donc bien approprié car il évoque le fracas des danses cadencées avec les socques et rythmées au son du "tambour". Une section est dédiée aux étapes les plus significatives de l'histoire de "Lou Tintamaro": la première présence à l'Assemblée régionale de chant choral (1958); les fêtes de "l'Arbre de Noël" et des "Vieux quartiers" à Annecy; l'amitié avec "La Confrérie de la Grolla"; les nombreuses présences à l'occasion d'émissions télévisées; les premiers "déplacements" en Italie (Cagliari, Palerme, Rome...) et à l'étranger (Allemagne, Autriche, Tchécoslovaquie, France, Grande-Bretagne, Japon...).
Le premier disque remonte à 1975 (R.C.A. de Rome) tandis qu'en 1971 le groupe participe au film "Grande Slalom per una rapina", mis en scène par Vittorio De Sica, où il joue le rôle qui mieux lui convient, créer de l'ambiance en faisant de la musique. Les enfants ont été depuis toujours présents à l'occasion des différentes manifestations, mais ce n'est qu'en 1992 qui naît officiellement "Lou Tintamaro Enfants de Cogne". Avec cette initiative les Cogneins souhaitent transmettre aux jeunes générations non seulement la passion pour le chant, la musique et la danse, mais encore plus l'ensemble de valeurs qui lient la communauté tout entière à son terroir, à son histoire et à ses racines culturelles.
Ce livre, entièrement dédié au groupe, représente certainement une grande opportunité pour se faire connaître au grand public mais, pour ses membres, il est surtout l'occasion de se rencontrer et, parfois, de se redécouvrir. Nombreux aux cours de ces années les protagonistes qui ont contribué au succès de "Lou Tintamaro" et ce volume nous présente une galerie de portraits tels que celui du chanoine Jean Domaine, de Umbertino Cunéaz, de Pacifico Perret dit "Papicco", de la famille Bibois et de nombreux autres personnages. La section consacrée à la mémoire se conclut par plusieurs témoignages, où l'auteur nous propose les entretiens les plus variés avec des Cogneins qui ont fait partie ou encore participent activement à la vie du groupe. Un volume commémoratif se penche bien évidemment vers le passé, mais l'activité du groupe s'adresse au futur aussi. C'est pour cela que j'estime opportun de conclure ces quelques lignes avec les souhaits formulés par l'auteur: "... c'est aux nouveaux membres du groupe qu'il appartient d'honorer l'héritage et d'assurer une digne permanence de la tradition qui, pour être sauvegardée et valorisée, exige une attention toute particulière et un profond respect".

***1957-2007 : Joyeux anniversaire à «Lou Tintamaro de Cogne»!***

Danse, musique et percussions indiennes à Saint-Vincent

# Bollywood Ballet

**Le Palais Saint-Vincent** accueillera, dans le cadre de la Saison culturelle, le spectacle de danse intitulé *Bollywood Ballet* provenant de l'Inde et interprété par la compagnie Raghunath Manet, nom du danseur et du chorégraphe qui l'interprète, samedi 21 avril prochain, à 21 heures. Originaire de Pondichéry (ancienne colonie française en Inde), cet ambassadeur des arts traditionnels peut se vanter d'avoir accompli une carrière de musicien et de danseur conduite avec virtuosité. En effet, Raghunath Manet est très apprécié parce qu'il a renouvelé et introduit pour la première fois le concept de chorégraphie du *Bharata Natyam*.
Il est, d'ailleurs, considéré, pour cette raison, comme l'un des meilleurs représentants de cet art millénaire, qui représente la danse classique du sud de l'Inde, et de la « veena » (le plus antique instrument classique du sud de l'Inde). Jugé comme étant le meilleur danseur de *Bharata Natyam*, il a reçu le titre de « Maître de la danse » en 1990, et a été indiqué par la presse internationale comme étant le Nureyev indien.
« *Où va la main, va le regard. Où va le regard, va l'esprit. Où va l'esprit, alors là fleurit la danse* ».
Le style privilégié de Manet est le *Bharata Natyam*, qui était par le passé représenté uniquement par des femmes, aujourd'hui incarné par son corps d'homme, avec la virtuosité qui lui a valu, en 1987, le titre de meilleur interprète indien, il préserve ce style de toute contamination à travers sa richesse expressive et narrative. Dans le théâtre dansé indien, à la différence de la tradition occidentale, les personnages ne sont pas représentés mais les catégories universelles, auxquelles l'interprète doit savoir s'identifier. Au total, neuf sentiments archétypes, comme les planètes: l'amour, la fureur, le dégoût, le mépris, l'héroïsme, l'émerveillement, la compassion, la peur, la sérénité et l'extase. Le *Bharata Natyam*, art de cette représentation, est complexe, par conséquent sa technique consiste essentiellement par la succession d'*adavu*, phrases liées au thème de la danse, qui coordonne les mouvements des mains et des pieds et est accompagné par des *sollukattu*, syllabes rythmiques, qui correspondent au coups de tambour. A travers la tradition séculaire du *Bharata Natyam*, l'acteur danseur doit également s'identifier aux différents personnages selon l'intention de l'auteur pour susciter chez le spectateur le plaisir. Cette danse en reproduit donc la structure et la beauté plastique par le fait de taper des pieds (ceux-ci étant décorés par des bracelets de cheville fait de petits grelots), par des ondulations du buste et du cou, par l'expression du visage et des *mudras*, par le langage des mains et des pieds rigoureusement conventionnel, et Manet en bouleverse l'interprétation héritée de la présence britannique en Inde, pudique et féminine, en la poussant vers le trouble viril et sensuel.
La musique indienne est une musique extrêmement expressive car chaque note correspond à une caractéristique psychologique particulière.
Chaque *raga* est associé à une heure de la journée, à une saison, à un état d'âme; il peut être masculin ou féminin, de différente couleur et réussit à capturer l'âme seulement quand il est joué au moment pour lequel il a été créé.

AllianceFrançaise
Vallée d'Aoste
*En collaboration avec la Mairie de Chamonix*

VERNISSAGE DE L'EXPOSITION

***« Sur la piste de Roger Frison-Roche »***
*Itinéraire d'un premier de cordée*

*Archives Frison Roche*

PROJECTION DES FILMS

***« Mémoire d'Horizons », (26')***
**de Denis Ducroz**

***« Autour d'un film de montagne », (20')***
**d'Alain Pol,**
**le film du tournage de « Premier de cordée »**

**Lundi 23 avril 2007, 18h00**
**Salle de la Bibliothèque régionale d'Aoste**
**2, rue Tour du Lépreux, 11100 Aoste**

**Alliance française Vallée d'Aoste,**
19, rue de la Porte Prétorienne, 11100 Aoste
Tél. : 0165/42331, courriel : allfran.aoste@tiscali.it

**Les séances du Conseil peuvent être suivies en directe ou enregistrées sur le site http://www.consiglio.regione.vda.it/banche_dati/video_on_demand_f.asp?tipo=1&pagina=1**

Projet de loi approuvé à l'unanimité

# Nouvelles dispositions en matière d'interventions régionales pour la coopération au développement et la solidarité internationale

**Deuxième partie**

Au cours de la séance du Conseil de la Vallée du 5 avril 2007, le projet de loi n°150 « Nouvelles dispositions en matière d'interventions régionales pour la coopération au développement et la solidarité internationale » a été approuvé à l'unanimité.

C'est la Conseillère Adriana Viérin qui a présenté le projet de loi :

Aujourd'hui, apparemment, la résistance des apparats de l'état qui a toujours considéré la coopération au développement comme un simple instrument de politique étrangère, est en train de faiblir pour faire place à une nouvelle vision où la coopération acquiert une dignité de politique ayant objectifs et priorités propres.
Au sein de cette nouvelle vision devrait tout naturellement trouver sa place la Coopération décentralisée où Régions et Collectivités locales acquièrent une réelle dignité et puissent promouvoir de façon autonome des initiatives de coopération au développement, de solidarité internationale et d'échanges au niveau décentralisé avec des administrations centrales et périphériques, collectivités locales et autres institutions publiques et privées des pays coopérants. A ce propos, permettez-moi de vous signaler une loi tout récemment adoptée par la France, état centralisé et centralisateur par excellence, concernant le même sujet.
L'article unique de la loi n°31 du 6 février 2007 dit « Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent (…) conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement (…). En outre, si l'urgence le justifie, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent mettre en œuvre ou financer des actions à caractère humanitaire ».
Evidemment le vent a changé de direction et je ne peux que m'en réjouir.
Profitons donc de ce moment favorable pour nous doter d'une nouvelle loi régionale afin d'essayer de donner des réponses à tous ceux qui oeuvrent dans ce secteur.
Le dispositif législatif que nous proposons aujourd'hui est le fruit d'un travail de longue haleine commencé il y a bientôt deux ans au sein du Comité avec l'appui de toutes ses composantes et en particulier des Conseillers régionaux qui partagent avec moi cette tâche, sans oublier la collaboration active du Président Caveri et des bureaux de la Présidence.
Je ne vais pas ici reparcourir un à un les 11 articles composants la loi, que nous avons déjà attentivement examinés lors des travaux de commission. Le texte que nous présentons aujourd'hui est d'ailleurs un texte partagé et voté à l'unanimité par la première et la deuxième commission réunies conjointement.
Je veux par contre attirer votre attention sur la partie financière de cette loi, argument largement débattu au sein du Comité et lors de l'examen en commission, et mis en évidence également par le Conseil Permanent des Collectivités Locales dans l'avis qu'il a formulé à propos de cette norme.
Le CPEL souligne l'insuffisance des dispositions financières. Tous les Conseillers composants les deux commissions qui se sont penchées sur le problème ont exprimé le même avis.
Nous croyons qu'une région comme la nôtre, qui a toujours été très sensible aux sentiments de solidarité et où la société civile en particulier arrive à exprimer une grande générosité et à

déployer une activité vraiment importante dans le domaine de la coopération, peut et doit assurer des ressources financières d'une autre envergure. Notre communauté, même si elle est très petite, a démontré, non seulement d'avoir un grand cœur, mais également de bonnes compétences en matière de coopération. Les résultats les meilleurs, nous les avons obtenus bien évidemment dans les réalités où la conformation géographique et les conditions climatiques sont similaires aux nôtres. Là nous arrivons à développer et à partager notre savoir-faire et nous pouvons devenir vraiment performants.
Plusieurs jeunes viennent de terminer des cursus universitaires en coopération internationale.
D'autres travaillent directement sur le terrain en tant que volontaires ou coopérants en Afrique, en Amérique du Sud, en Extrême Orient.
Surtout dernièrement dans cette salle, on a mis l'accent sur les côtés les moins édifiants de la jeunesse. A mon avis, il faut absolument dénoncer et combattre fermement certaines attitudes et comportements mais il ne faut pas oublier que les « mauvais » ne représentent qu'une minorité. Je veux ici rendre justice à tous ces jeunes qui représentent un exemple pour nous tous et le seront encore davantage dans le futur. Les jeunes nous rappellent que c'est seulement en poursuivant des objectifs de paix et de solidarité que nous pourrons combattre avec efficacité les conflits de toute sorte qui empoisonnent notre planète. Quand les plus démunis de cette terre auront de quoi manger, de l'eau potable, l'éducation, les ressources primaires, l'information, les services et les infrastructures de base, disposeront des droits fondamentaux de l'homme, c'est alors que les conflits cesseront. Et avec les aides concrètes, à coté des projets opérationnels, il faudra intensifier le dialogue car, à mon avis, le dialogue est une conquête, le dialogue est la reconnaissance de l'autre.
Nous devons être à l'écoute afin de parvenir à un vrai dialogue, au respect de celui qui est différent de nous, au respect de n'importe quelle minorité, à une véritable diffusion des droits de l'homme sur toute la planète.
Personnellement, j'estime que nous devons désormais comprendre une chose : tout ce qui se passe sur la planète, et non pas seulement du point de vue climatique, finira toujours, tôt ou tard, par se répercuter sur le système dans sa globalité.
Nous devrons donc participer au développement d'un réseau de solidarité globale, conscients que la terre, n'importe quel morceau de cette planète, est patrimoine de toute l'humanité.

Avis favorables

## Projets de loi : Corps forestier VdA et AREA VdA

La deuxième Commission permanente Affaires générales, présidée par Roberto Vicquéry, a exprimé un avis favorable sur le nouveau texte rédigé par la Commission même concernant le projet de loi « Institution de la figure du Commandant et du Vice-commandant du Corps forestier de la Vallée d'Aoste et autres dispositions en matière de personnel forestier ».
« *J'exprime ma satisfaction* -a déclaré le Président Vicquéry- *quant à l'issue du texte législatif en Commission parce qu'il débloque la situation concernant les deux figures importantes que son le Commandant et le Vice-commandant. Je suis également satisfait de la décision de renvoyer d'une année l'adoption du Règlement relatif à l'accès et à la mobilité dans le cadre du personnel du Corps forestier. Cela permettra aux nouvelles figures, introduites par le projet de loi, d'évaluer et d'approfondir différentes thématiques qui sont complexes et de proposer, dans le futur, une nouvelle ébauche de Règlement qui tienne compte des problématiques apparues durant les travaux de la Commission* ».
La Commission a ensuite exprimé un avis favorable sur le projet de loi qui institue l'Agence régionale pour les affectations en agriculture de la Région autonome Vallée d'Aoste – AREA VdA.

# L'activité des Commissions

**Mardi 17 avril 2007** – IV^ème^ Commission permanente *Essor économique*

**audition** de l'Assesseur aux Activités productives et aux Politiques du Travail, Leonardo La Torre, concernant la résolution approuvée par le Conseil régional *« Mesures pour la résolution de la crise dans le secteur industriel »*.

**Lundi 16 avril 2007** – V^ème^ Commission permanente *Services sociaux*

**Séance publique**

**auditions** concernant la proposition de loi d'initiative populaire *« Réalisation d'un unique et nouvel hôpital régional »* : les organisations syndicales CGIL, CISL, UIL et SAVT ; les Syndics « Conseil de la plaine d'Aoste » ;

**Séance non publique**

**proposition de loi n°151** *« Dispositions pour la promotion des produits biologiques, typiques et traditionnels dans les réfectoires collectifs régionaux et pour des initiatives d'éducations alimentaires »* : organisation des travaux à effectuer conjointement à la IIIème Commission permanente *Aménagement du Territoire* ;
**auditions** quant au **projet de loi n°161** *« Modifications de loi régionale n°24 du 14 novembre 2002 (Institution de la Fondation Clément Fillietroz) »* : Enzo Bertolini, Directeur de l'Observatoire Astronomique de la Région autonome Vallée d'Aoste ; Laurent Viérin, Assesseur à l'Education et à la Culture ;
**projet de loi n°161** *« Modifications de loi régionale n°24 du 14 novembre 2002 (Institution de la Fondation Clément Fillietroz) »*. Rapporteur : le Conseiller Eddy Ottoz.

## COMMUNICATION

Chères lectrices, chers lecteurs,
Chaque semaine, vous lisez sur cette page un compte rendu de l'activité du Groupe Union Valdôtaine au sein du Conseil de la Vallée.
Notre principale préoccupation est de vous informer de manière claire et précise du travail que nous, Conseillers de l'Union Valdôtaine, faisons chaque jour avec passion et sérieux.
C'est pourquoi nous vous invitons à nous écrire afin de nous faire part de vos réactions: demande de précisions concernant un projet de loi, une motion, une résolution ou concernant l'activité des Commissions; manifestation de votre satisfaction ou de votre perplexité quant à un thème abordé lors d'une séance du Conseil de la Vallée. N'hésitez donc pas à nous écrire et nous vous répondrons (**dans la rubrique «Nos lecteurs réagissent…»**), autant que faire se peut, dans les plus brefs délais.
Adressez votre courrier à l'adresse suivante:
Nouvelle Editrice Le Peuple- Rubrique «Nos lecteurs réagissent…»
16, Localité Grand Chemin - 11020 Saint-Christophe
ou par fax au 0165-261469

# Le Traité de Rome et ses perspectives fédérales

**Esther Salvato**

**Dans l'histoire de la construction de l'Europe**, la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier) eut le grand mérite de dessiner le schéma des institutions futures, notamment la coexistence de deux exécutifs. Forts de cette première réalisation (1951), les Six (Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et République fédérale d'Allemagne) envisagèrent ensuite une Communauté de l'énergie atomique et une Communauté économique européenne. A cette fin, fut créé le Comité Spaak où chaque pays était représenté par d'éminentes personnalités qui, indépendamment et sans aucun pouvoir, mirent au point des traités, aidant ainsi la tâche de leurs successeurs. La négociation entre les délégations des six pays fut en fait très rapide, facilitée par les circonstances: le Maroc, en 1955, puis l'Algérie, dès 1956, occupèrent l'attention des Français; d'autre part, les six chefs de gouvernement souhaitaient aboutir rapidement pour relancer le mécanisme de l'Union. Entamées en septembre 1956, les négociations se terminèrent par la signature du Traité de Rome, au palais du Capitole, le 25 mars 1957; un traité-cadre, pour l'essentiel, évoquant les grands problèmes, mais renvoyant leur solution aux institutions futures. Quelques points pourtant furent traités dans le détail et dans une perspective fédérale. L'agriculture, d'abord, où la demande française fut acceptée: préférence communautaire, unité de prix et montants compensatoires. Les territoires d'outre-mer, ensuite, que possédaient encore, à titre temporaire, la France, la Belgique et la Hollande. Ces trois pays ayant demandé que les charges y afférentes soient partagées par tous, on décida de créer un Fonds européen destiné à financer les besoins et les investissements des territoires d'outre-mer (énergie, industrie, agriculture) dont les montants furent précisés. Quant à la question de la capitale, elle fut fixée à Bruxelles, et subsidiairement à Strasbourg et Luxembourg. Un autre aspect essentiel du traité concernait le processus de décision: au bout de huit ans, une majorité de 17 voix sur 24 suffirait pour enlever toute décision. Il y avait là l'amorce d'une unité fédérale, mais lors de la première application de cet article, le général de Gaulle s'y opposa, pratiquant la politique de «la chaise vide» (juin 1965-février 1966) et vidant ainsi l'article de son contenu; d'où le retour à l'Europe des nations dont chacune avait le droit de veto.

Par ailleurs, à cause de la revendication de la France de pouvoir construire une bombe atomique, l'EURATOM (nom donné à la Communauté européenne de l'énergie atomique) passa au second plan, au profit de la construction économique européenne. Une part du traité, néanmoins modeste, était réservée aux questions financières à travers l'institution d'un Comité monétaire. Au-delà du domaine économique, ses rédacteurs eurent soin d'ajouter des dispositions concernant la diplomatie et la défense, en souhaitant la réalisation de ces deux impératifs européens. (Cinquante ans plus tard, ces deux questions restent toujours très actuelles et essentielles pour défendre les intérêts européens dans le monde, mais plus difficiles à résoudre avec l'Europe élargie).

Marquant donc le début de la construction européenne, le Traité de Rome demeura pendant un demi-siècle une référence incontournable, même si beaucoup de ses articles furent au fil du temps améliorés, remis ou abrogés.

Source: témoignage porté par Maurice Faure, ancien ministre français, signataire du Traité de Rome figurant parmi les Célébrations nationales de 2007.

# L'Italien, langue d'Etat

**Joseph Rivolin**

L'article 3 de la Constitution italienne dit: «Tutti i cittadini hanno pari dignità sociale e sono eguali davanti alla legge, senza distinzione di sesso, di razza*, di lingua,* di religione, di opinioni politiche, di condizioni personali e sociali». C'est l'un des principes fondamentaux de la charte constitutionnelle, qui reconnaît qu'en Italie on parle des langues différentes de l'Italien et que leurs locuteurs ont les mêmes droits que les italophones.

Les vénérables pères constituants, qui venaient d'une école politique où le principe de non contradiction avait encore un sens, se sont donc bien gardés de proclamer l'Italien langue officielle de l'Etat, puisque cela aurait évidemment représenté un handicap juridique pour les allophones.

Mais la Constitution ne s'arrête pas là: la suite du même article 3 engage aussi les institutions républicaines à «rimuovere gli ostacoli di ordine economico e sociale, che, limitando di fatto la libertà e l'eguaglianza dei cittadini, impediscono il pieno sviluppo della persona umana e la effettiva partecipazione di tutti i lavoratori all'organizzazione politica, economica e sociale del Paese». C'est un principe de «discrimination positive» qui trouve une application concrète, en matière linguistique, un peu plus loin, dans l'article 6: «La Repubblica tutela con apposite norme le minoranze linguistiche». La logique des pères constituants consistait donc à offrir une chance supplémentaire aux langues minoritaires, «faibles» par rapport à la langue «forte», celle qu'Alessandro Manzoni avait fabriquée un siècle auparavant à partir du dialecte des Florentins cultivés.

Soixante ans après, cette logique de protection des faibles a été bouleversée: le Parlement vient d'approuver une loi de modification de l'article 12 de la Constitution, qui établit maintenant que «L'italiano è la lingua ufficiale della Repubblica». Dorénavant, dans un Etat où tous les citoyens sont égaux, les italophones seront donc des citoyens «plus égaux que les autres», comme les cochons dans le roman «La ferme des Animaux» d'Orwell.

On ne comprend pas la nécessité d'une telle réforme constitutionnelle à une époque où l'intégration européenne avance à grands pas et où le «sciûr Lisander» aurait de sérieuses difficultés à reconnaître sa création dans le charabia anglo-romanesque que les médias audiovisuels nous imposent quotidiennement. On ne comprend pas non plus pourquoi les parlementaires de «L'Unione» élus en Vallée d'Aoste ont fait passer sous silence tant la réforme elle-même, que leur propre expression de vote. On veut bien croire qu'ils n'aient pas contribué à faire passer une norme inspirée d'un nationalisme étriqué, irrespectueuse des minorités linguistiques et schizophrénique par rapport à la logique constitutionnelle globale; mais alors, pourquoi ne pas le faire savoir?

# Nouvelles de la commune d'Aoste

## Rapport sur la visite à Kaolack

**La visite au Sénégal du syndic Grimod,** de l'assesseur Cossard et du président du Conseil Favre a ouvert la conférence de presse réservée aux journalistes qui s'est déroulée, le 12 avril dernier, à la Commune d'Aoste.
Un voyage important, fait sur le continent africain, pour vérifier personnellement la réalisation d'une série de « bornes-fontaines » dans la ville de Kaolack qui ont été installées grâce aux 20.000 euros attribués par l'Administration communale d'Aoste.
*« Grâce à cette intervention* – a expliqué le premier citoyen Grimod – *avec, entre autres, la participation financière de l'A.I.M.F. (Association Internationale des Maires Francophones) et de la mairie africaine, nous avons apporté l'eau dans les quartiers périphériques de cette grande ville, la deuxième après Dakar, en permettant aux femmes de ne plus accomplir de longs trajets à pied pour se refournir en eau ».*
*« Ce fut une visite utile* – a ajouté Grimod – *car nous avons investi de l'argent de façon appropriée et concrète et la population nous a accueillis avec enthousiasme.*
*A cette occasion, nous avons pu constater qu'à Kaolack de très graves problèmes sanitaires existent. A présent, notre but est de parvenir à les résoudre en partie, avec l'aide de l'A.I.M.F.».*

Et justement sur cette dernière question, le président Favre est intervenu aussi en rappelant que : « *Les projets à venir permettront la requalification des 19 centres de consultation présents à Kaolack et d'envoyer des machines pour la récolte des déchets. Nous sommes satisfaits du travail accompli. Je tiens à souligner que, en moins d'un an, nous avons contribué à construire et mettre en service une vingtaine de «bornes-fontaines». À côté de ces initiatives, de nouveaux horizons pourraient s'ouvrir pour cette ville. Il s'agit précisément d'un projet touristique grâce à la présence, à soixante-dix kilomètres de Kaolack, d'un site mégalithique, composé de 20 cercles en pierre volcanique, qui pourrait devenir un atout important pour la région et être promu par la Vallée d'Aoste à travers le site valdôtain de Saint-Martin-de-Corléans».*
Après avoir illustré ce projet africain, la rencontre s'est poursuivie par l'examen de quatre points à l'ordre du jour concernant la Colonia Marina «città di Aosta» de Pinarella di Cervia, l'activité du Conseil communal et le concours «Silent-Art-Movies 2007».

Au Salon des Autonomies locales

## La commune d'Aoste primée pour un projet social

Le projet *«Assistance de quartier à domicile»,* réalisé par l'Assessorat des Politiques sociales de la ville d'Aoste en collaboration avec le Consortium des coopératives sociales *Trait d'Union*, a été primé dans le cadre du Salon des Autonomies Locales «Euro Pa» qui s'est déroulé, à Rimini, la semaine dernière.
Le Prix pour l'innovation à travers les services sociaux a été décerné avec la motivation suivante: *«Le projet aborde un thème dont l'importance et l'urgence sociales n'a pas encore reçu l'attention nécessaire: c'est-à-dire la perte d'identité des communautés à cause des transformations industrielles et urbaines, mais aussi comme conséquence des effets des politiques sociales locales liées à l'implantation du bâtiment résidentiel public. Le projet, qui était mis à jour périodiquement avec des programmes d'aides aux noyaux familiaux, s'est progressivement transformé en projet de communauté. Les difficultés rencontrées représentent elles aussi, des points fondamentaux pour une nouvelle dimension des politiques sociales à travers laquelle l'intégration entre les différents secteurs (le public, le privé, le tourisme et les différents espaces sociaux, la maison, le travail, les services) devient une condition nécessaire ».*
*«Ce prix attribué par 'Euro Pa' représente un signe d'appréciation très important* – ont commenté les administrateurs communaux – *pour le travail accompli durant ces dernières années.*
*Le service d'Assistance de quartier à domicile, qui aujourd'hui est mis en place dans les quartiers Cogne et Dora, a été attribué selon des motivations significatives.*
*Cela renforce ultérieurement notre choix, en tant qu'Administration communale, d'avoir investi dans un service social si important».*

## Colonia Marina de Pinarella

**La Colonia Marina «città di Aosta»** de Pinarella di Cervia, de propriété de l'Administration communale d'Aoste, sera concédée à usage d'autrui pour une période de 10 ans. Au terme de cette période, la Mairie en reprendra l'usage. Une décision qui a été prise, ces derniers jours, par le Gouvernement communal qui prévoit aussi la restructuration de l'immeuble par l'entreprise qui en sera chargée par adjudication.
Une structure qui, jusqu'en 1998, était fréquentée par de nombreux jeunes valdôtains qui l'utilisaient pour des séjours maritimes. Par la suite, le complexe, par manque d'inscriptions, n'a plus fonctionné. La dépense, pour la réalisation des travaux prévus, afin d'adapter cet édifice aux normes actuelles, sont de 450 mille euros et prévoit des interventions pour l'installation hydrique sanitaire, pour l'installation électrique, pour la sécurité des lieux, pour la réalisation des nouvelles cuisines, pour le ravalement du bâtiment et l'aménagement de l'extérieur.

## Interventions au « Quartier Cogne »

**Une première tranche de 100.000 euros** a été destinée par le Gouvernement communal au Quartier Cogne. Une somme de 15.120 euros sera attribuée à l'Aps (Azienda pubblici servizi) pour l'installation des antennes concernant la télé numérique terrestre qui permettra aux citoyens de regarder les émissions de «Retequattro» et «Rai due».
De plus, des travaux seront réalisés pour l'adaptation des bains pour les personnes handicapées, la désinfection et autres interventions mineures.

## Activités culturelles

**Le Gouvernement communal a approuvé** les requêtes émises par le Conseil communal pour les activités culturelles liées au premier quadrimestre 2007 en finançant les initiatives suivantes:
– Conférence: *«In che cosa crede chi crede? »,* organisée par la Fondazione Federico Chabod, (684 euros);
– Conférence: *«La Coppia»,* organisée par la «Società Teosofica Italiana – gruppo valdostano» (225 euros);
– Conférence: *«Eresia. Le vie della ricerca della verità nelle eresie…»* organisée par l'«Ordine dei Cavalieri Templari» (342 euros);
– *Projection audiovisuelle de photographies* réalisées par le «CCS Cogne Aoste, section photographie» (270 euros).

## « Silent-Art-Movies 2007»

**Le Gouvernement communal** a approuvé un financement d'un montant de 13.000 euros pour l'initiative «Silent-Art-Movies 2007». Il s'agit d'un projet qui a obtenu un large succès en relation avec les activités de l'Association culturelle «Strade del Cinema» qui a organisé, durant ces cinq dernières années, le «Festival international du cinéma muet accompagné en direct», qui prévoit, entre autres, la participation de jeunes compositeurs et musiciens provenant de toute l'Europe. Un concours qui prévoit 6 catégories artistiques: graphisme, peinture, vidéo, critique et performance, en prévoyant une récompense de 500 euros pour le premier au classement de chaque catégorie.

## Visiter Aoste avec un vélo et un Palm pilote

Visiter le centre historique de la ville d'Aoste en vélo et avec un palm pilote, voilà l'initiative que propose l'Aiat d'Aoste à tout un chacun.
« Aoste-bike-tour », c'est le nom de ce service, est gratuit et a obtenu un bon succès au cours de l'été dernier.
L'initiative consiste à faire le tour de la ville sur un vélo équipé d'un palm pilote et d'oreillettes grâce auxquels les usagers peuvent découvrir les monuments sans avoir besoin de se faire accompagner par un guide touristique.
Le parcours complet dure environ deux heures: le départ s'effectue à partir du chalet se trouvant à l'Arc d'Auguste pour rejoindre la Tour des Baillis, traverser le quartier ecclésiastique (rue Xavier De Maistre, rue Saint-Joconde), passer à proximité des différentes Tours (Tourneuve, du Lépreux, de Bramafan), découvrir certaines demeures historiques (Maison Lorraine, Palais Roncas, Maison de Saint-Anselme), admirer l'Hôtel de Ville, la Collégiale de Saint-Ours, le Théâtre romain et enfin rentrer par l'Arc d'Auguste.
En se rapprochant des différents sites, les points d'intérêt seront signalés sur le palm pilote et il sera possible de voir des photos des monuments en question et d'en écouter le compte rendu historique en italien ou en français.

Batailles de Reines

# Concours éliminatoire de Jovençan

**Peu de vaches ont participé à ce concours éliminatoire** des Batailles de Reines qui s'est déroulé, dimanche dernier, à Jovençan. Les reines qui se sont rencontrées étaient, en effet, seulement au nombre de 105, dont 18 pour la première catégorie, 42 pour la deuxième et 45 pour la troisième catégorie. La belle journée de soleil a permis à un public nombreux de suivre les rencontres qui se sont révélées très intéressantes déjà depuis le début, surtout pour la deuxième et la troisième catégorie. La vache la plus lourde de la journée, avec ses 710 kg, était «Volène» de Elio Montrosset (déjà 3ème à la Finale régionale de l'année dernière). Cependant, les véritables protagonistes de cette journée étaient les Frères Quendoz et les Frères Clos de Jovençan qui ont classé, respectivement, 3 vaches de leur étable, atteignant ainsi la moitié des places disponibles. Parmi les vaches combatives présentes, qui n'ont pas réussi à se classer pour la finale, mais qui se sont fait remarquer, notons «Lionne» de Corrado Anselmet, «Lombardeun» de Romina Martinod, et «Bouleun» de Gildo Bonin. En première catégorie, victoire de «Volène» de Livio Comé de Jovençan (déjà 2ème à Cogne, il y a deux années), 2ème place pour «Cinguetta» des Frères Clos de Jovençan. Troisième place au classement pour «Orsières» de Gildo Bonin de Gressan et «Cybelle» de Elio Montrosset de Jovençan. S'agissant de la deuxième catégorie, le bosquet a été remporté par une vache très connue dans le monde des batailles, «Borga» des Frères Quendoz, qui a remporté ainsi son troisième classement consécutif à la Finale régionale du mois d'octobre (l'année dernière, elle l'avait remporté à Aymavilles, tandis qu'en 2005 elle s'était classée 2ème toujours dans l'arène de Jovençan). En finale, «Borga» a eu le dessus sur «Paris » des Frères Clos, tandis qu'en demi-finale elle avait éloigné une autre vache des Frères Clos, «Cybelle»; «Paris», à son tour, avait éliminé en demi-finale «Pupa» de Aurelio Jacquemod de La Thuile.

Deuxième «bosquet» de la journée pour les Frères Quendoz grâce à la victoire bien méritée de «Merlitta» qui a dû se battre durement surtout lors de la demi-finale contre «Toulouse» de Alfreda Tillier de Gressan et puis, en finale, contre «Mitra» de Massimiliano Chabod de Gressan (déjà 2ème à Villeneuve en 2005).

Le dernier classement de la journée a été celui de «Reinon», une autre vache appartenant aux Frères Quendoz, qui a été battue par «Mitra» en demi-finale.

Le prochain rendez-vous avec les Batailles de Reines est fixé au dimanche 22 avril, à Gignod.

*«Volène» de Livio Comé de Jovençan, reine de première catégorie*

*«Borga» des frères Quendoz, reine de deuxième catégorie*

*«Merlitta» des frères Quendoz, reine de troisième catégorie*

Pollein

# Conférence régionale sur la famille

**«Famille et société: responsabilité réciproque»,** voici le thème choisi cette année pour la troisième édition de la Conférence régionale sur la famille, organisée par l'Assessorat de la Santé et des Politiques sociales, qui se déroulera, le 21 avril prochain, de 9h à 18h, dans la grande salle de la «Grand-Place», à Pollein. Parmi les intervenants, à noter la présence de l'assesseur à la Santé Antonio Fosson, et de l'Evêque d'Aoste, Giuseppe Anfossi, en sa qualité de président de la Commission CEI pour la Famille et la Vie, qui commentera un exposé consacré aux *«Choix des valeurs qui caractérisent une famille qui assume ses responsabilité au sein de la société».* Au cours de la matinée, le directeur du Centre international des Etudes sur la Famille, Francesco Belletti, fera un compte rendu sur le thème *«Famille, société et bien-être: un défi à partager»* qui sera suivi par le rapport de la conseillère sur la Parité, Antonella Barillà, qui abordera les aspects liés à *«l'influence sur les hommes et les femmes du fait d'être géniteurs dans le monde du travail».* La première partie des travaux se terminera avec la présentation de l'*«Enquête sur les familles mono parental ayant au moins un enfant mineur à charge»,* présentée et réalisée par l'Observatoire régional sur l'Epidémiologie et pour les Politiques sociales de la Région.

Durant la seconde partie de la Conférence, une table ronde permettra d'approfondir les sujets inhérents aux politiques familiales: les différents acteurs concernés (associations, forum, université, services sociaux) se confronteront à travers l'exposition d'idées, de projets et de témoignages directs d'expériences d'accueil et d'auto organisation afin de divulguer et d'encourager les initiatives soutenues par l'Administration régionale à travers la loi régionale n° 44/98.

«*Durant cette conférence* – explique l'assesseur Fosson – *nous pourrons approfondir et évaluer les situations des familles, confrontées aux transformations sociales qui les concernent et aux problématiques qui en émergent, examiner les politiques actuelles en les confrontant et le travail des services prévus par la loi régionale sur la famille, en plus d'avancer des propositions sur les politiques régionales pour les familles et sur la conformité des services*». L'invitation à cette journée est adressée aux administrateurs et opérateurs des Communes et des Communautés de montagne, à l'USL et aux conseillers privés, aux organismes économiques concernés, aux organisations syndicales, aux associations de bénévolat ainsi qu'à toutes les familles de la Région.

Afin de favoriser la participation de chacun, un service de garderie gratuite sera prévu. Pour prendre vision du programme de la conférence, les personnes intéressées peuvent se connecter sur le site de la Région autonome Vallée d'Aoste, www.regione.vda.it.

## SPORTS POPULAIRES VALDÔTAINS

**Résultats du dimanche 15 avril**

### TSAN

Série A Poule A Challand-Saint-Anselme I-Chambave I 1436-2350, Nus II-Châtillon I 1065-3698. Poule B Montjovet I-Nus I 4181-963, Emarèse I-Brisma I 1658-2099, Verrayes II-St-Vincent I 1176-1174.

Série B Poule A Chambave II-Montjovet II 898-675, Châtillon II-Fénis I 1071-1677, Verrayes III-Challand-St-Anselme II 1301-1153. Poule B Quart I-Pollein I 2307-855, Brusson I-St-Christophe I 1355-1901, Brisma II-Challand-St-Anselme III 1639-1261. Série C Poule A St-Christophe II-Châtillon III 2180-934, St-Vincent II-Fénis II 1452-574, Brusson II-Nus III 1862-2480. Poule B Emarèse II-Quart II 425-791, Ayas I-Pollein II 1323-1203, Valtournenche II-Roisan I 2609-1778. Juniors Poule A Brusson-Brisma 1463-760, Chambave-St-Christophe 844-1052, Valtournenche 1132-Verrayes 1007. Poule B St-Vincent-Emarèse-Challand-St-Anselme 950-895, Châtillon-Montjovet 1785-1031. Repos : Pollein

### FIOLET

Série A Poule A La Salle I-St-Christophe I 1153-1138, Porossan I-Charvensod I 1287-1112. Série B Poule A Charvensod II-Gignod I 975-970, St-Oyen I-Morgex I 948-1003, Valpelline I-La Thuile I 1017-991. Série C Poule A Oyace I-St-Christophe II 905-869, Gignod II-Arpuilles I 919-830, Bosses I-Morgex II 798-877, La Salle II-Allein I 952-1009. Série D Poule A Allein III-Sarre I 764-655, St-Christophe III-Gignod III 776-466. Poule B Sarre II-Etroubles II 783-773, Morgex III-Avise III 677-604. Poule C St-Christophe IV-Allein II 827-871, Porossan II-Avise II 745-576. Série E Poule A St-Vincent I-Oyace II 517-499, St-Christophe V-Morgex IV 528-641. Poule B Avise IV-Oyace III 165-425, Allein IV-Sarre III 624-581. Poule C Gignod IV-Etroubles III 534-438, Charvensod III-Arpuilles II 514-312.

### REBATTA

1ère catégorie Charvensod-Doues 1101-1189, Valpelline-Jovençan 1132-1192, Ollomont-Gressan 1097-1219. 2ème catégorie Gressan-Doues 985-987, Sarre-Chevrot 812-821. 3ème catégorie Poule A Aymavilles-Bionaz 863-789, Doues A-Jovençan 904-892. Poule B Cogne-Ollomont 1028-980, Doues B-Gressan 983-742. 4ème catégorie Jovençan-Gressan A 546-633, Bionaz-Chevrot 539-551, Gressan B-Aymavilles 621-622. 5ème catégorie Poule A Gressan-Porossan 431-510, Gignod A-Bionaz 394-425, Doues-Cogne 344-461. Poule B Valpelline-Chevrot 528-511, Gignod B-Introd 311-393. Juniors Valpelline-Gressan 242-275, Doues-Chevrot 159-116. Repos : Jovençan.

## REMERCIEMENT

### Saint-Martin-de-Corléans

Madame Julie Curiat Costabloz et sa famille remercient de tout cœur les amis qui ont pris part à la fête organisée à l'occasion de son centième anniversaire. En particulier, Messieurs Guy Grimod, Albert Follien et Franco Proment, ainsi que toute la section de l'Union Valdôtaine de Saint-Martin-de-Corléans.

### Section d'Aymavilles

Nouveau Comité de Direction

*Président*: Danilo Gontier;
*Vice-président*: Rémy Herren;
*Secrétaire*: Christian Scalise;
*Membres*: Luciana Blanc Perotto, Salvatore Tondi, Renzo Testolin;
*Membres de droit*: Fedele Belley, Marco Pétey.

Nouvelles de Roisan

# Culture et saveurs

**En raison du succès obtenu** l'année dernière par les «Saveurs de la Vallée d'Aoste», la Commission Culture de Roisan a décidé, en plus des autres initiatives, de proposer à nouveau, un tour œno-gastronomique qui se déroulera, cette fois au Piémont, avec, comme d'habitude, l'œnologue Mattia Nicoletta, qui est devenu le point fort de ce type de formation et qui a apporté, cette année aussi, un cadeau à tous les participants qui se sont régalés avec des sauces, qu'il prépare lui-même: de la fameuse «cugnà» en passant par une sauce avec des poires, de la moutarde, de l'ail…et enfin, pour conclure, avec celle aux oignons et… (on ne peut pas révéler tous les ingrédients!!!), accompagnées de différents fromages: un mariage assez bien réussi de salé et de sucré.

La dégustation a suivi un parcours de 6 étapes en commençant par le vin «Favorita» marié avec la tome du piémont, suivi du vin «Rosso Benedetto» marié avec le fromage Bra, du «Barbera del Monferrato» avec le fromage Raschiera et la Robiola de Roccaverano, pour continuer avec la «Bisbetica» avec un fromage délicieux de chèvre, en passant par un «Barbaresco» dégusté avec le Castelmagno de la Vallegrana et enfin, dulcis in fundo, avec le roi des vins, le «Barolo» qui a arrosé le Braciuc.

La semaine prochaine ce sera le tour des saucisses et… bon appétit.

**Anna Bioley**

# Les promesses oubliées

**Ugo Voyat**

**Les trois projets de loi** qui sont destinés à être approuvés par le Conseil de la Vallée en matière électorale ont suivi un parcours plutôt insolite. Lorsque le «comité référendaire» a réussi, grâce à une loi que l'on veut maintenant abroger et qui serait même contraire à la Constitution (mais alors, pourquoi l'avait-on votée?), l'Union Valdôtaine avait manifesté clairement la volonté de conserver la loi électorale existante, avec l'unique disponibilité à modifier a) la «quote rosa» et b) diminuer de 3 à 2 les préférences.
C'est donc avec étonnement que les Unionistes ont lu dans la presse de fin d'année 2006, des déclarations faites par des dirigeants de l'UV qui envisageaient la possibilité d'accepter, par une nouvelle loi électorale, en plus de la modification de la «quote» rose et aussi des 2 préférences, d'autres modifications prévues par les référendum, comme les déclarations d'alliances préventives.
Cette position, qui ne fait pas l'unanimité au sein de l'Union, a amené à une solution de compromis introduite dans le document voté par le Conseil fédéral, le 22 janvier de cette année, qui a donné un mandat à la commission chargée des pourparlers en établissant qu'on puisse donner une «indication des éventuelles alliances de gouvernement en cas de deuxième tour» électoral seulement. Le Conseil fédéral a donné ensuite un mandat, le 14 mars suivant, à la Commission politique du Mouvement de continuer les pourparlers entamés par la commission précédente, sur la base du document déjà approuvé et du compte rendu du Président. Cependant, le fait est qu'on avait déjà traité avec les autres forces politiques, bien avant le 14 mars, la modification de la loi électorale avec la déclaration d'alliances sur le programme déjà au 1er Tour et non, comme le mandat du Conseil fédéral du 22 janvier dernier précisait: «indications des éventuelles alliances de gouvernement en cas de 2ème tour».
Quelqu'un raconte maintenant qu'il s'agit d'un détail sans importance, qu'on n'est quand même pas obligé de faire des accords préventifs, et d'autres histoires de ce genre. En réalité, c'est un point d'importance politique fondamentale, car cette norme obligera pratiquement l'Union Valdôtaine à faire des alliances préélectorales, pour ne pas rester isolée, et donc à limiter sa propre liberté de choix sur le programme et la formation du Gouvernement.
Nous devrons nous soumettre aux desiderata des autres forces politiques et accepter des compromis avant même de connaître le poids réel de nos «alliés» du moment; nous aurons des fiches électorales où les listes apparentées apparaîtront ensembles, pour la plus grande confusion des électeurs. L'UV risque donc de subir la même destinée que la Südtiroler Volkspartei, qui a perdu les élections municipales de Bozen parce qu'elle faisait partie d'une coalition que ses électeurs n'approuvaient pas.
C'est un choix extrêmement grave, qui approche le système électoral valdôtain de proportionnel en majoritaire et qui favorise le bipolarisme, contre les intérêts de l'UV et de la Vallée d'Aoste.
A remarquer aussi que dans cette loi les légitimes aspirations de la Communauté Walser d'avoir leur propre représentant, réaffirmées par le Conseil fédéral, le 22 janvier, sont complètement ignorées.
Autre norme fortement discutable: la loi sur les incompatibilités et les inéligibilités, sur lesquelles le Conseil fédéral n'avait donné aucun mandat pour les modifier. La nouvelle norme proposée étend de manière irraisonnable les cas d'exclusion ou d'empêchement, en limitant gravement le droit constitutionnel de chaque citoyen à l'électorat passif.
On a l'impression désagréable que les conseillers régionaux veulent éviter la concurrence, en mettant des entraves presque insurmontables sur le chemin de tous ceux qui pourraient avoir des chances de les remplacer… C'est un expédient anti-démocratique, qui va dans la direction opposée à la politique unioniste suivie jusqu'à présent, qui a consisté à permettre à tous les citoyens valdôtains de se porter candidats, et grâce à laquelle notre Mouvement a pu profiter, depuis ces dernières décennies, de la compétence et de l'expérience de plusieurs personnes engagées dans les services publics, notamment les administrateurs de nos Communes. Lorsque l'Union Valdôtaine avait décidé de proposer la loi électorale actuelle, qui lui avait permis d'obtenir la majorité absolue au Conseil de la Vallée, elle l'avait présentée et longuement débattue au sein des sections.
Maintenant, on est en train de faire une loi certainement nuisible pour notre Mouvement, et on le fait en cachette, dans les couloirs du Palais régional, en préférant se mettre d'accord avec les autres forces politiques, y compris l'opposition, plutôt que de la soumettre à l'examen des Unionistes.
En conclusion, on ne peut que constater avec amertume qu'on a oublié les engagements qu'on avait pris et on avait déclaré être contraire à «la logique de l'"inciucio"» et qu'on voulait «une Union Valdôtaine où l'arrogance est bannie et la présomption puisse laisser la place à la confrontation et au partage; (…) une Union Valdôtaine présente de manière effective dans ses sections (…); une Union Valdôtaine dont les élus peuvent retrouver leur esprit de service en faveur de la communauté et qui ne se sert pas de celle-ci pour satisfaire ses propres ambitions; ( …) pas de «verticismo» mais le respect des règles».
Cette Union Valdôtaine-là, hélas, n'est pas encore celle que nous vivons au jour le jour!

## LE CALEPIN par Lucien Caveri www.caveri.it

« Riches et privilégiés: arrêtons-les une fois pour toutes ces maudites autonomies spéciales! Nous sommes face à de persistances historiques intolérables et à des vieux et ataviques instruments juridiques». Est-ce que vous les entendez ces slogans qui résonnent sur notre peau comme des tambours de guerre? Voilà que soudainement nous sommes peints comme des avides profiteurs, des tire-sous des autres, des autonomistes rusés –dégoûtants et voleurs – à la chasse d'avantages financiers. Et les Valdôtains en particulier sont dans le collimateur de ces chasseurs – et jouer le rôle de la proie n'est pas du tout agréable. Par des articles de journaux, des déclarations politiques multicolores, des documents officiels (pensons aux propositions repoussantes sur le fédéralisme fiscal), les nombreux moralisateurs – souvent inspirés par les casseurs locaux, des anciens autochtones frustrés, figurants éternels de la politique valdôtaine ou simple traîtres de la patrie – nous montrent du doigt: mais vous n'avez pas honte, sales accumulateurs de richesses d'autrui! La récréation est terminée, tout comme les joies du Paradis où vous estimez vivre tranquillement: la Vallée d'Aoste doit être à nouveau – comme à l'époque du fascisme – une nullité politique, terre d'émigration forcée (et d'immigration pilotée), culturellement prosternée à l'Italie. Une certaine Droite tout comme une certaine Gauche oublient d'un coup les divisions et flirtent contre nous. Un coup de crayon et on balaye tout! Ça suffit avec les mystifications et les sottises: histoire millénaire, sentiment identitaire, Constitution, Statut spécial. Minorité linguistique? Mais nous sommes en Italie, parlons italien et adaptons-nous à la langue, aux habitudes et aux façons d'être de la Péninsule! Zones de montagne? Ça suffit avec ces histoires: que les gens descendent à la plaine, cela nous coûtera moins cher. Bâtissons des beaux édifices dans les villes et sur ces maisons écrivons «Valsaverenche», «Valgrisenche», «Champorcher»: Ça suffit avec cette onéreuse manie des montagnards de vouloir rester chez eux. «Maîtres chez nous?». Ils sont fous ces Valdôtains! Qu'ils arrêtent avec ces habitudes provinciales et à caractère local, avec ces obsessions nationalitaires ou pire nationalistes et même – authentique horreur pour nos ennemis – d'empreinte européiste. Finissons-en enfin – selon une logique prolétaire jouant au rabais et au paupérisme humble – avec cette histoire du système financier: indigents, un peu ahuris, esclaves et folkloriques. Ainsi doivent être les Valdôtains! Rien à voir avec l'entente, le principe du pacte, le fédéralisme et la subsidiarité. Tout le monde pareil! Que Rome ordonne, que Turin décide! Ainsi les centralismes de Rome et de la Maison de Savoie renaissent de leurs cendres avec des violences verbales dignes de la meilleure cause. Il est temps de répondre à ce beau cœur de voix: nous sommes très fâchés, vous nous avez embêtés, arrêtez de tirer la corde, car elle peut se casser. Nous sommes prêts – au plan juridique, moral, culturel et de l'engagement personnel et collectif – à faire nos démonstrations. Tout comme ceux qui veulent briser les équilibres et bouleverser les choses – y compris les rapports de vie civile et l'ancien sens de l'accueil – sont libres de le faire. Mais nous sommes d'autant plus libres de crier aux attentats à notre liberté, aux tentatives de violer nos droits acquis, d'oublier nos principes de bases, aujourd'hui mis en discussion, de l'entente politique et de la collaboration loyale. Je ne suis pas d'accord: j'en ai assez, je suis préoccupé, offensé et extrêmement combatifs. Je vais le crier en Vallée d'Aoste, à Rome, à Bruxelles et partout où il sera utile et nécessaire. Les idées comptent dans la vie et ceux qui pensent que les Valdôtains sont des marionnettes à manier ou qu'ils sont dociles comme l'âne et le bœuf de la crèche, qu'ils se préparent au pire. Merci à ces ennemis, qui se sont alliés contre nous avec la colle de la haine, de la jalousie et de l'envie, bien souvent en mettant de côté les antiques hostilités que les séparent. Merci, parce que – qu'ils le sachent pour en tenir compte – ils nous font sentir plein de vitalité et d'énergie comme jamais il n'a été.

Caveri rencontre les représentants de la Région d'Orebro

# Une délégation valdôtaine en visite en Suède

**Le Président de la Vallée d'Aoste, Luciano Caveri,** en visite dans la Région d'Orebro en Suède, a rencontré récemment les représentants de leur Conseil régional afin d'établir un projet de développement entre cette région et la nôtre.
En effet, Orebro est l'une des principales régions suédoises qui permettrait d'établir des liens sur des sujets communs faisant l'objet de nouvelles synergies entre la Région autonome Vallée d'Aoste et celle d'Orebro. En effet, les sujets qui ont été abordés, au cours d'une réunion datant du 12 avril dernier, sont de première importance s'agissant du développement touristique (la délégation a visité également l'Académie de la Restauration et des Arts Culinaires à Grythyttan), de la formation professionnelle, en passant par le domaine social et le secteur industriel avec une référence particulière pour celui de la métallurgie.
« *Ce fut une première rencontre très intéressante* – a expliqué le Président Caveri – *pendant laquelle nous avons découvert de nombreux éléments de nature concrète à partir desquels nous pourrons établir un accord de partenariat. Bien que le régionalisme en Suède soit encore une réalité en voie de développement, je suis certain que, dans l'optique surtout des rapports avec les institutions européennes, ce type de synergie pourrait être important* ». « *Après notre visite en terre suédoise*, - a ajouté Caveri – *nos amis d'Orebro visiteront, à leur tour, la Vallée d'Aoste au mois de septembre prochain et à cette occasion, je crois qu'il sera possible de formaliser de manière concrète ce partenariat nouveau et important* ».